

Quelles sont les différentes étapes de la chirurgie ambulatoire?

- ▲ Le médecin généraliste porte le diagnostic et oriente vers le chirurgien.
- ▲ Le chirurgien pose avec le patient l'indication d'une intervention chirurgicale en ambulatoire.
- ▲ L'anesthésiste vérifie les critères d'éligibilité à la chirurgie ambulatoire.
- ▲ Les démarches administratives sont effectuées auprès du bureau des entrées.
- ▲ A la date prévue, le patient se présente pour l'intervention. Il est attendu.

Le médecin généraliste fait totalement partie de la boucle de décision en informant son patient sur les possibilités de la chirurgie ambulatoire, dont l'indication revient bien au chirurgien. Il informe le chirurgien sur les éléments médico-socio-professionnels concernant son patient qu'il connaît et qui sont nécessaires pour bien poser l'indication de la chirurgie ambulatoire.